

ELUS

François Schmitt, Paul Marsal

Arménio Santos, Nicole Cablan-Guérault et Levon Minassian

Référent du quartier nord : Monsieur Alvarez (nouvellement élu)

Contact : conseilsdequartier@mairie-chatou.fr

Nombre de conseillers : **15**

Nombre de conseillers présents : **13 + 5 élus + 3 agents**

✓ **Présentation des élus et des conseillers de quartier**

Les élus référents, les élus de quartier et les membres du conseil de quartier, se présentent à l'occasion d'un tour de table.

Monsieur Schmitt rappelle que ce conseil de quartier a été renouvelé à la rentrée scolaire 2023, à la suite de candidatures reçues à l'été 2023.

Le conseil de quartier ainsi renouvelé a un mandat de 3 ans.

Monsieur Schmitt rappelle que sur les 15 conseillers du quartier Nord :

- 10 sont sortants,
- 5 sont de nouveaux conseillers.

Il est également présenté :

- Madame Leslie Charmille, assistante administrative et relations publiques au sein du Cabinet de Monsieur le Maire, qui se charge de toute l'organisation et de l'interface email des conseillers de quartier,
- Monsieur Mathieu Evide, responsable du service voirie-environnement,
- Monsieur Pierre-Louis Beaussart, responsable parc & jardin, propreté.

✓ **Présentation de la charte des conseils de quartier**

La charte des conseils de quartier est présentée par Monsieur Marsal.

Vous la trouverez en annexe.

Il est rappelé que les conseils de quartier ont des moyens de communication avec la mairie dédiés : une adresse email dédiée, etc.

✓ **Election du conseiller référent**

Monsieur Alvarez se déclare candidat.

A la suite de sa seule candidature, il est désigné référent du quartier nord.

✓ **Présentation du RGPD**

Les règles applicables en matière de Règlement Général de Protection des Données sont rappelées par Monsieur Marsal.

Monsieur Marsal indique que, à côté des informations relatives aux conseils de quartier stricto sensu, les conseillers de quartier sont amenés à recevoir, s'ils l'acceptent, des informations de diverses natures venant de la mairie : agenda, événements, invitations...

Monsieur Marsal rappelle que dans ce cadre, la Mairie s'engage à être vigilante au respect strict de la réglementation applicable à la protection des données personnelles des conseillers de quartier.

✓ **Tour de table**

Le Conseil de Quartier se poursuit par un tour de table des questions et problématiques soulevées par les conseillers de quartier.

Madame Bonnet : souhaite revenir sur la fuite d'eau Suez dans le quartier rue Jean Jaurès et rue Vercken. Il est remarqué que la Mairie et Suez ont seulement été informées lundi matin avec la conséquence d'absence d'eau dimanche et lundi pour des logements.

Réponse : il est soulevé un problème de remontée d'informations.

Monsieur Dobler : soulève qu'il est nécessaire de faire un élagage de l'arbre rue des Marolles en extrémité car ce dernier cache le sens interdit. **Réponse** : les services vont se rendre sur place pour la faisabilité.

Monsieur Rioual :

1/ Revient sur la grève des conducteurs de Bus Keolis. Evénement a été très pénible pour tout le monde.

2/ Vélos électriques TIER : prix onéreux du coup manque d'utilisation. **Observations** : la commune de Chatou n'a volontairement pas voulu de trotinette.

3/ Travaux Cœur d'Europe : très beau travail. Mais une remarque : des 2 roues stationnés sur les trottoirs. **Réponse** : ne pas hésiter à appeler la Police Municipale. Un véhicule peut être verbalisé mais le papillon de contravention n'existe plus.

4/ Travaux du U Express ? **Réponse** : permis de construire déposé il y a plus d'un an. Les travaux vont, certes avec du retard, commencer. Pas d'impact sur la situation de la circulation mais le chantier aura une emprise sur tout le périmètre de l'opération. Rappel qu'ils restent en activité sauf 15 jours-3 semaines pour réaménagement. Horaires pour le chantier ? Négociation en cours.

Monsieur Brun :

1/ Pose de caméra de surveillance place du 8 Mai ? **Réponse** : budgétée mais dénonciation et relance du marché public infructueux. Par ailleurs, présence de 1 puis (bientôt) 3 caméras nomades dont l'efficacité a été démontrée.

2/ Caméra située sur le parking du Parc de l'Europe : une branche d'un arbre gêne sa rotation à 360°. **Réponse** : en réalité, c'est la tête de l'arbre qui gêne la caméra sur un de ces angles. Le service Parcs et Jardins regarde si l'élagage des branches ou du haut de l'arbre peut être fait permettant à la caméra d'être opérante vers l'entrée du parc Renoir.

3/ Une caméra de vidéosurveillance était attendue depuis plusieurs années au niveau du pôle commercial situé route de Maisons et rue André Derain. Monsieur le Maire avait aussi donné son accord sur ce sujet lors de la dernière réunion des conseils de quartier qui s'était déroulée à la médiathèque. **Réponse** :

4/ Pose de plots de saint-germain côté Vignobles-Route de maison. **Réponse** : c'est programmé à la suite de la réfection du passage piéton.

5/ Trottoirs boulevard Jean Jaurès : dangereux car présence de racines. **Réponse** : il y a une campagne pour reprendre les endroits les plus abimés. Déjà fait à Renoir notamment.

Monsieur Paran : quelle est la situation de l'effectif de la PM ? **Réponse** : sur 15 ETP, nous en sommes à 7. Rappel de la situation très concurrentielle du recrutement en IDF.

Madame Court : piste cyclable entre Vignobles et Renoir était inondée (niveau autoécole – tronçon derrière arrêt de bus). **Réponse** : les services vont s'y rendre pour examiner la situation.

Monsieur Plantier :

1/ Piste cyclable entre Vignobles et Maupassant : poubelle sur la piste. **Réponse** : rappel des règles et usages a été fait à la copropriété.

2/ Entre Renoir et Monet : décalage quand on descend vers la médiathèque. Quand le bus est au feu et démarre, il croise la route. **Réponse** : il est possible de « cycliser » le feu si l'on estime que la situation est dangereuse.

Monsieur Bardoux :

1/ Question sur les travaux rue des Vignobles : le parking serait bloqué ? **Réponse** : vu ce jour pour reprise afin d'améliorer la taille du passage.

2/ Esplanade C. Murez déjà sale ? **Réponse** : il y a des difficultés et des mauvaises surprises dû au fait que certains forains auraient déversés du gras. Il est prévu un nettoyage par cloche à haute pression.

Madame Brasset : encombrants sur le trottoir bvd Jean Jaurès ? **Réponse** : les encombrants sont un sujet d'incivilité très grave dans la commune (36 tonnes ramassées par le patrouilleur l'année dernière). **Observation d'un conseiller** : il conviendrait de faire plus de rappels des règles applicables sur d'autres réseaux sur les obligations des riverains (nettoyage de leur trottoir jusqu'à la chaussée, etc.).

Madame Bardoux : borne électrique Renoir face au vétérinaire ne semble pas fonctionner. **Réponse** : ville est liée par le SIGEIF dans sa compétence. Difficile d'avoir des contacts avec eux pour la réception de la machine. Commence à provoquer le problème de stationnement de livreurs/véhicules ventouses. **Observations d'un conseiller** : cette dernière n'est de toute façon pas référencée sur Charge Map.

Monsieur Cartier :

1/ Remerciements pour le quartier de l'Europe.

2/ Sujet de l'éclairage connecté ? Des gens ont peur le soir après l'extinction de l'éclairage. Serait-il possible de le tamiser plutôt que de l'éteindre ? **Réponse** : ce serait possible si nous avions un réseau très moderne partout, sachant que la ville n'a qu'un poste.

3/ Extinction la nuit à aménager : début plus tard. **Réponse** : sujet à faire remonter en Bureau Municipal. Pourquoi pas plus tard le soir ?

4/ Rue de l'Avenir : rue un peu vétuste. Projet de rénovation ? **Réponse** : pas à court terme mais intégrée dans le PPI et fait partie de la vingtaine de rues dans le top des préoccupations. Par ailleurs, Chatou est un entonnoir avec le pont et la voirie s'y abîme plus rapidement qu'ailleurs.

5/ Réseau de chauffage urbain géré par le SITRU, les zones pavillonnaires sont-elles éligibles ? **Réponse** : le délégataire n'a aujourd'hui pas de solution à présenter pour un raccordement individuel. Question soulevé souvent.

Madame Naït-Haddad :

1/ Vitesse excessive des voitures dans le quartier Henri Vercken : possibilité de ralentisseur ? **Réponse** : c'est un coût et des nuisances. Engagement de la mairie à faire des comptages pour déterminer l'étendue du besoin.

2/ Jardin de la côte avec escalier : problème de sécurité le soir. Possibilité de caméra ? **Réponse** : à voir pour la caméra qui ne dissuaderait que peu et les contrevenants sont contrôlés et verbalisés au mieux.

3/ En face du 14 rue Henri Vercken, trottoir abîmé. **Réponse** : la commune va examiner la situation.

4/ Eclairage en journée récemment à plusieurs reprises. **Réponse** : beaucoup de pannes successives sur l'éclairage public à résoudre récemment ont justifié des interventions la journée qui nécessitent d'allumer l'éclairage pour déterminer les problèmes.

5/ Elagage d'arbres rue Henri Vercken. **Réponse** : la commune va regarder le point : faisable sous réserve que ce ne soit pas sur une propriété privée.

Monsieur Alvarez :

1/ Quai de l'Amiral Mouchez : du nord vers le pont, beaucoup de nids de poules sur la voie publique. **Réponse** : constat par le service. La voirie va être rénovée avec le chauffage urbain. Le problème sera résolu à ce moment.

2/ Vol de vélo à la gare et mauvaise fréquentation à la gare ? **Réponse** : pour le vol, parking avec caméra à côté de l'entrée principale.

3/ Il serait apprécié de faire un point avec les conseils de quartier au sujet de la rénovation de la Place Berteaux ? **Réponse** : des réunions publiques de concertation ont lieu en ce moment. Une réunion publique d'information sera aussi organisée en décembre au Centre Jacques Catinat. Enfin, le projet pourra faire l'objet d'une présentation en conseil de quartier.

L'adresse mail pour ces trois quartiers est la suivante : conseilsdequartier@mairie-chatou.fr

Le patrouilleur environnemental est joignable par téléphone au 01 30 09 59 69 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h45 et par mail à l'adresse suivante : patrouilleur@mairie-chatou.fr

ANNEXE 1 :

CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIER 2023-2026

I. PRÉAMBULE

Dans le cadre du développement de la démocratie locale et participative, la commune de Chatou a mis en place des conseils de quartier. Ils sont répartis en trois zones : nord, sud, ouest.

Les conseils de quartier sont ouverts à toutes celles et ceux qui habitent à Chatou. Ils représentent la population dans sa diversité. C'est un outil de démocratie participative dont la finalité est d'encourager l'expression et la participation des habitants. C'est une instance relais entre la Municipalité et les habitants.

Ils sont le fruit de la volonté municipale d'associer les habitants aux décisions qui les concernent le plus en amont possible. Ils visent à favoriser une citoyenneté active au plus près du lieu de vie ou d'activité de chacun.

II. COMPOSITION ET RENOUVELLEMENT

Les conseils de quartier sont constitués de Catoviens volontaires et bénévoles qui, au titre de leur résidence, s'engagent pour trois ans à la fin desquels l'équipe est renouvelée par moitié.

Ils sont composés :

- ✓ de deux adjoints au Maire permanent : Monsieur François Schmitt, Monsieur Paul Marsal
- ✓ d'un conseiller municipal : l' élu du quartier,
- ✓ d'un(e) référent élu (e) à la majorité simple par les conseillers de quartier. Son rôle, en binôme avec l' élu du quartier, est de fédérer les conseillers,
- ✓ d'environ 15 Catoviens bénévoles.

En cas de démission, ou de carence, il est procédé à la nomination d'un autre membre. Celui-ci est choisi parmi les candidatures en attente.

La carence est établie suite à quatre absences consécutives, excusées ou non, aux réunions.

Les personnes voulant faire acte de candidature doivent envoyer un courrier à Monsieur le Maire en indiquant leurs motivations pour intégrer le Conseil de quartier.

III. RÔLE

Le conseil de quartier est un lieu d'expression, d'information et de débats permettant aux habitants de contribuer à l'élaboration des politiques publiques municipales et projets d'intérêts collectifs. Il est associé aux démarches de concertation organisées par la Ville.

Le conseil de quartier est consulté sur les orientations et décisions de la municipalité concernant le devenir ou le développement du quartier : Ces consultations peuvent porter sur les thèmes tels que l'urbanisme, la voirie, la sécurité, le cadre de vie : fleurissement, mobilier urbain, espaces de jeux, l'environnement, l'animation du quartier.

Il contribue à transmettre à la Municipalité les attentes, questions, remarques et suggestions exprimées par les habitants du quartier en matière de vie quotidienne. Il vise à proposer des solutions pratiques aux problèmes de la vie quotidienne.

Il contribue également à relayer les informations auprès des habitants sur les projets de la Ville pour leur permettre de donner leur avis et ainsi d'agir sur leur cadre de vie.

L'objectif visé est d'établir un contact direct et régulier entre les élus et les habitants en associant ces derniers à l'action publique.

IV. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Les réunions des conseils de quartier se répartissent comme suit :

- ✓ deux à trois réunions par quartier,
- ✓ une réunion plénière.

Monsieur le Maire met à disposition une salle au centre administratif comme lieu de réunion. L'ordre du jour est défini en amont. Tout membre du conseil de quartier peut proposer d'inscrire un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour ou proposer des ateliers thématiques sur des thèmes comme les nuisances sonores, la circulation piétonne, les transports...

Le conseil de quartier peut être convoqué en réunion exceptionnelle à la demande du Maire.

Les réunions par quartier et plénières ne sont pas publiques. La convocation est envoyée, par mail à tous les conseillers au moins quinze jours avant la réunion.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu diffusé individuellement aux conseillers dans les meilleurs délais.

Les comptes rendu sont archivés à la Mairie auprès du cabinet de Monsieur le Maire. Une page réservée aux conseils de quartier afin d'évoquer la vie de ces derniers (fonctionnement, projets, réalisations...) leur sera dédiée sur le site internet de la Ville.

Tout projet de communication du conseil de quartier devra être présenté à l'élue municipale référent du quartier.

V. LES PERIMETRES DES CONSEILS DE QUARTIER DE CHATOU

Les 3 conseils de quartier de la Ville de Chatou sont les suivants :

- ✓ conseil de quartier Sud,
- ✓ conseil de quartier Nord,
- ✓ conseil de quartier Ouest.

L'adresse mail pour ces trois quartiers est la suivante : conseilsdequartier@mairie-chatou.fr

La carte des quartiers est annexée à la présente Charte.

